



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS

Objet : Dossier de déclaration concernant :
Le projet de rectification de virage au niveau de la
RD 85B entre le PR 2 + 700 à PR 3 + 0 et création
d'un ouvrage hydraulique sous la RD 85B rectifiée
PJ - Récépissé de déclaration
- Fiche descriptive des travaux

Conseil Général de la Moselle
Direction des Routes, des Transports
et des Constructions
Direction des Routes Départementales
Division des Investissements Routiers
Secteur – Est
à l'attention de M. COLLIN
32 rue de Lunéville
BP80429
57404 SARREBOURG CEDEX

Metz, le 23 janvier 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **Projet de rectification de virage au niveau de la RD 85B entre le PR 2 + 700 à PR 3 + 0 et création d'un ouvrage hydraulique sous la RD 85B rectifiée sur le ban communal de Bettviller**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 23 janvier 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BETTVILLER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER